

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du jeudi 8 juillet 2021

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

Présents :

M. Joël MUGNIER Maire, M. Roland CARTIER 1er adjoint, Mme Christine CADOUX 2ème adjointe, Mme Murielle LAPERRIERE 4ème adjointe, Mme Karen STRADY, M. Alain BONNET, Mme Laura BERTHET, M. Stephane BUISSON, , M. David BULLE, M. Thomas GONTHIER, Mme Pascale JACQUEMIN.

Absents excusés :

M. Serge FABBIAN 3ème adjoint , Mme Joëlle GOLLIET-MERCIER, Mme BARELLE Stéphanie

Absents:

M. Emmanuel VIDAL

Mme Karen STRADY *a été élue secrétaire de séance.*

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout du point suivant :

- Consultation du groupe de travail terrain multisports pour le marché public du terrain multisports de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour ci-dessus

1. Sujets soumis à délibération

❖ Délibération N°20-2021 : Règlement et tarifs de location de la salle d'animation rurale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la salle est actuellement indisponible à la location pour cause de contraintes sanitaires liées à l'occupation de la salle par les groupes scolaires.

Depuis le 19 mai, un certain nombre de restrictions sont levées quant à l'usage des salles des fêtes, et le calendrier d'allègement des mesures prévoit une réouverture progressive des lieux accueillant du public dans les prochaines semaines.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les tarifs de location de la salle comme suit :

- Vin d'honneur seul :200,00 €
- Repas, manifestation d'associations, vin d'honneur avec repas400,00 €
- Caution1000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER le nouveau règlement de la salle d'animation rurale afin de répondre aux règles du protocole sanitaire et conformément aux directives sanitaires gouvernementales.**
- **DE FIXER les nouveaux tarifs de location de la salle d'animation rurale**

❖ **Délibération N°21-2021 : Conventions Au Fil Urba**

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de conventions à passer entre la Commune et l'organisme de formation « au fil Urba » concernant l'aide et l'assistance d'un agent dans la prise du poste d'instructeur ADS, ainsi que la formation des adjoints au Maire participant à la commission d'urbanisme. Il est rappelé aux membres du Conseil municipal le tarif global de cette prestation : 3 705,00€ HT

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les conventions qui resteront annexées à la délibération**

❖ **Délibération N°22-2021 : Attribution du marché de fournitures de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire**

Le rapporteur présente aux membres du Conseil municipal la consultation faite dans le cadre du renouvellement du marché de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Un appel d'offre a été lancé et 4 entreprises ont répondu :

- LETZROY
- SHCB
- ELRES/ELIOR
- MILLE ET UN REPAS

Une commission a étudié les offres reçues des entreprises.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise « mille et un repas » pour un montant maximum du marché de 56 100 € HT**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.**

❖ **Délibération N°23-2021 : Attribution du marché des abribus**

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal la consultation faite dans le cadre de l'implantation des futurs abribus sur la commune de Thusy.
Une commission a étudié les offres reçues des entreprises et Monsieur le maire donne lecture du rapport de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle qu'une inscription d'une ligne budgétaire de 40 000€ HT a été faite au budget 2021 pour cette opération.

Après la lecture du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER le marché des abribus à l'entreprise « COSEEC » pour un montant maximum de 35 520€ HT**

❖ **Délibération N°24-2021 : Règlement de la bibliothèque**

Le rapporteur présente aux membres du Conseil municipal le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale qui fixe les modalités d'utilisations de ce service.

Il est précisé qu'un exemplaire de ce règlement sera affiché au sein de la bibliothèque.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER le nouveau règlement de la bibliothèque**

❖ **Délibération N°25-2021 : motion de soutien aux Communes forestières de France**

Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

Enfin, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- DE VOTER la motion pour le retrait des mesures du gouvernement

❖ **Délibération N°26-2021 : Consultation du groupe de travail terrain multisports pour le marché public du terrain multisports de l'école**

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal de soumettre pour avis au groupe de travail du terrain multisports, l'analyse des offres des candidats déposées dans le cadre du marché public du terrain multisports de l'école.

Il est précisé qu'une délibération ultérieure sera prise pour autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- que le groupe de travail sur le terrain multisports sera chargé de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres.

2.Sujets non soumis à délibération

❖ Présentation des conventions d'implantation d'un abribus sur un terrain privé

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention faite dans le cadre de l'implantation des futurs abribus sur la commune de Thusy.

❖ Travaux concernant la pompe à chaleur de l'école

M. le Maire précise que nous avons reçu le remboursement de 13 356,43€ par la SMACL sur la base des devis transmis. Il est précisé que l'intervention pour le changement de la pompe à chaleur interviendra courant août.

❖ Travaux concernant la route du Vernay

M. Roland Cartier précise aux membres du conseil le devis du montant de 50 280,00€ HT de l'entreprise de Travaux publics DEGEORGES a été validé pour lancer au plus vite les travaux de sécurisation de la route du Vernay.
une demande de subvention à hauteur de 40280€ est toujours en attente de décision auprès de la Préfecture de Haute-Savoie dans le cadre de la DTER.
Les dates d'intervention ainsi que la décision concernant la subvention seront transmises aux membres du conseil dès que la Mairie en aura eu connaissance.

❖ Rapport d'activité de la Communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie

M. le Maire présente le nouveau Rapport d'activité de la Communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie.

Le 9 juillet 2021

Le Maire

Joël MUGNIER

